

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Mardi 26 juin 2018, à 13 h
Hôtel de ville de Montréal
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

PRÉSENCES	ABSENCE
M. Alex Norris, président Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	M. Jacques Mercier Représentant du gouvernement
M. Philippe Roy, vice-président Ville de Mont-Royal	
M. Abdelhaq Sari, vice-président Arrondissement de Montréal-Nord	
M. John Belvedere Ville de Pointe-Claire	
Mme Josefina Blanco Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	
Mme Michèle Flannery Arrondissement de Lachine	
M. Luc Gagnon Arrondissement de Verdun	
Mme Julie-Pascale Provost Arrondissement de Lachine	

Collaborateurs :

M. Pascal Richard, inspecteur, Service de la planification opérationnelle, SPVM;
M. Daniel Gervais, commandant, responsable du Comité directeur en emploi de la force, SPVM;
M. Pierre Savard, directeur de la formation en patrouille-gendarmerie, ENPQ;
M. Philippe Doucet, analyste-conseil, ENPQ.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Alex Norris, également conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif, déclare la séance ouverte à 13 h 07. Il invite les membres de la Commission de la sécurité publique à se présenter.

Il salue la présence, dans la salle, de Mme Nathalie Goulet, responsable de la Sécurité publique au comité exécutif et les fonctionnaires présents, puis présente brièvement le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. Roy, appuyée par le vice-président, M. Sari, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Dépôt administratif du procès-verbal de la séance publique du 21 juin 2017

Le procès-verbal de la séance publique du 21 juin 2017 est déposé et le président invite les commissaires à en prendre connaissance.

4. Adoption des procès-verbaux des séances publiques du :

10 avril 2018 - Armes intermédiaires
22 mai 2018 - Rapport annuel du SPVM

Sur une proposition du vice-président, M. Roy, appuyée par M. Gagnon, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de Mme Flannery, appuyée par Mme Provost, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

5. Présentation du SPVM sur le droit de manifester et l'encadrement policier

M. Norris cède la parole à M. Pascal Richard, chef du Service de la planification opérationnelle au SPVM. M. Richard fait un survol de la présentation.

Il cède la parole à M. Pierre Savard, directeur de la formation en patrouille-gendarmerie et M. Philippe Doucet, analyste-conseil à l'ENPQ, lesquels présentent la formation donnée par l'ENPQ en lien avec l'intervention policière, comme en fait foi la présentation PowerPoint déposée sur le site des commissions permanentes : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRES_ENPQ_20180626.PDF

M. Richard procède ensuite à la présentation du SPVM au sujet du droit de manifester et l'encadrement policier comme en fait foi la présentation PowerPoint de la séance déposée sur le site des commissions permanentes : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142998391&_dad=portal&_schema=PORTAL.

L'entièreté de la séance peut également être visionnée à partir du site des commissions permanentes : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142998391&_dad=portal&_schema=PORTAL.

M. Norris remercie M. Savard, M. Richard et M. Doucet pour leurs présentations.

6. Période de questions et commentaires du public

M. Norris précise le fonctionnement de la période de questions du public et appelle à tour de rôle les citoyens inscrits :

Citoyens	Questions / Commentaires
M. Robert Edgar	Invite le SPVM à aborder toutes les oppressions commises par ses policiers et à s'excuser auprès de tous ceux dont les droits ont été bafoués dans le cadre de manifestation / Mentionne que le SPVM doit prendre ses responsabilités pour les lois que ses agents ont bafouées et demande si la CSP étudiera ces questions.
M. Dominic	Mentionne que la Charte prévoit que les personnes ne doivent pas

PROCÈS-VERBAL Assemblée publique Commission de la sécurité publique	Montréal Service du greffe Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
--	---

Béchar, Ligue des droits et libertés	être traitées de façon différente sur la base de leur race ou de leurs opinions politiques / Indique que les manifestants sont traités différemment selon leurs opinions politiques et demande si la CSP et le SPVM entendent poser des gestes pour mettre fin à cette pratique / Demande si le SPVM compte mettre un terme aux arrestations de masse.
M. Jean-Pierre Lucier	Mentionne que la confiance des citoyens est au cœur de la légitimité du travail des policiers / Indique avoir été témoin d'une agression de la part d'un policier / Demande des précisions sur les mécanismes en place pour informer les citoyens des suivis de leurs plaintes à l'égard des policiers / Demande pourquoi, malgré les affirmations de M. Prud'homme à l'effet que les processus de plaintes seraient plus transparents, cela ne se concrétise pas au sein du SPVM.
M. Alex Tyrell, Chef du parti vert du Québec	Mentionne que le SPVM fait de l'intimidation dans sa gestion des manifestations / Demande des précisions sur les mécanismes en place et les stratégies de désescalades employées par le SPVM dans le cadre de manifestation afin de permettre aux citoyens d'exercer leur droit de manifester en sécurité / Demande si la nouvelle Administration à l'intention de mettre en place un modèle de police de proximité.
M. Claude Prévost	Mentionne que les personnes en situation de handicap rencontrent plusieurs difficultés particulières lorsque les policiers interviennent dans le cadre de manifestation et qu'ils ont plus de risque d'être blessés lorsque les policiers chargent la foule / Indique que ces personnes ne devraient pas être obligées d'être exclues des manifestations par crainte des tactiques policières agressives / Demande à quel point les policiers tiennent compte de ces vulnérabilités lorsqu'ils interviennent dans le cadre de manifestations / Demande comment le SPVM justifie le fait de mettre des personnes en situation de handicap en danger pour appliquer un règlement débouté en cours.
Mme Gevenieve Garnier	Mentionne qu'elle a aperçu à plusieurs reprises des policiers menaçant des manifestants de leur donner des contraventions malgré l'invalidation de P-6 par les tribunaux / Demande si ces pratiques sont répandues et si elles font l'objet de directives internes au SPVM.
M. Francis Grenier	Mentionne qu'il y a des lacunes dans les rapports des policiers lorsque des manifestants sont blessés / Mentionne que ces rapports minimisent l'impact des armes utilisées et sont mal rédigés, avec peu d'égard pour la recherche de la vérité et des faits tels qu'ils se sont produits / Demande des précisions sur les démarches du SPVM pour assurer la qualité des enquêtes lorsqu'un citoyen est blessé lors d'une intervention policière / Demande des précisions sur les protocoles en place au SPVM lors qu'un manifestant est blessé / Demande si l'Administration fait des démarches auprès du gouvernement du Québec pour faire interdire l'usage de grenades assourdissantes.
Mme Linda Khelil	Demande des précisions sur les mesures concrètes qui seront mises en place par la présente Administration pour assurer la qualité des enquêtes faites sur les policiers qui font l'objet de plaintes / Demande des précisions sur les directives données aux policiers, alors que certains d'entre eux sont intervenus lors de manifestation en civil.
M. Alexandre Popovic	Fait valoir que les policiers du SPVM n'interviennent pas de la même manière selon les allégeances politiques des manifestants / Demande si le SPVM prend des mesures pour s'assurer que le personnel policier déployé lors de manifestations n'est pas affilié aux

	groupes qui manifestent.
M. Marian Costa (Comité contre brutalité policière)	Mme Costa est absente.
Mme Virginie Dufresne Lemire	Mme Dufresne Lemire est absente.
M. Denis Barette (Ligue des droits et libertés)	Demande si la Ville compte abroger l'ensemble du règlement P-6 dans l'optique où cette réglementation est en violation des droits et libertés des citoyens.
M. Marcos Ancelovici	Mentionne que le cadre de la CSP ne permet pas réellement de remettre en question les différents points de vue, parce qu'il n'est pas possible d'aborder les cas particuliers et que les enjeux sensibles sont traités de façon superficielle / Mentionne que cette séance ressemble à un exercice de relations publiques / Fait état de plusieurs limites des protocoles du SPVM dans la gestion des manifestations.
M. Marcel Lanoue	Mentionne qu'il aurait apprécié que le représentant du gouvernement soit présent lors de la séance.

M. Norris propose de faire une pause de 5 minutes avant de débiter la période de questions des commissaires.

Pause – 5 minutes.

La séance reprend à 15 h 49.

7. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Norris appelle à tour de rôle les commissaires afin qu'ils posent leurs questions.

Commissaires	Questions / Commentaires
Mme Michèle Flannery	Mentionne que l'objectif des manifestants est de se faire voir / Demande des précisions sur les motifs reconnus pour que les policiers entrent en action lors d'une manifestation.
Mme Josefina Blanco	Demande des précisions sur le processus qui permet d'évaluer la dangerosité d'une manifestation et sur la préparation des policiers qui accompagne cette évaluation / Demande s'il y a des bilans ou des rapports publics accessibles en vertu de la Loi d'accès à l'information concernant la gestion des manifestations.
M. John Belvedere	Remercie les citoyens et le SPVM pour leur participation à cette séance publique.
M. Philippe Roy	Remercie l'ENPQ et le SPVM pour la présentation.
Mme Julie-Pascale Provost	Demande quelles sont les mesures en place au SPVM pour s'assurer que les policiers qui interviennent lors de manifestations n'aient pas de lien avec les groupes présents dans la manifestation / Demande des précisions sur les encadrements internes et les suivis faits auprès des policiers afin d'identifier s'ils ont de liens avec des

	groupes radicalisés.
M. Luc Gagnon	Mentionne que la police devrait s'adapter aux manifestants et pas le contraire / Demande des précisions sur les formations reçues par les policiers en lien avec la gestion des manifestations.
M. Abdelhaq Sari	Demande des précisions sur le nombre de services d'ordre traités par le SPVM en 2017.

M. Norris cède la parole aux élus présents dans la salle et ceux-ci posent à tour de rôle leurs questions.

Élus	Questions / Commentaires
Mme Renée-Chantale Belinga	Demande des précisions sur la formation donnée aux policiers pour éviter les biais systémique, notamment le nombre d'heures, le type d'accompagnement et la fréquence de ces formations.
Mme Nathalie Goulet	Demande si l'équipe dédiée à la lutte aux crimes haineux peut être impliquée dans la formation des policiers en matière de contrôle des foules.

M. Norris propose un dernier tour de questions pour les commissaires.

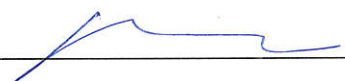
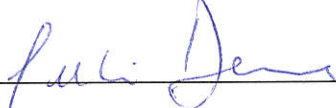
M. Alex Norris	Demande des précisions sur la méthode S.M.E.A.C / Demande des précisions sur l'étude produite par l'ENPQ et dans quelle mesure elle contribue à la nouvelle approche du SPVM en matière de maintien de l'ordre / Demande des précisions sur les façons de faire du SPVM lors des manifestations de la COBP.
M. Luc Gagnon	Demande des précisions sur la façon dont le SPVM échange des informations avec ses partenaires dans les cas où différents services sont appelés à intervenir dans une même manifestation.
M. Abdelhaq Sari	Demande si des projets-pilotes axés sur la technologie, par exemple les caméras portatives, sont en cours pour augmenter la transparence des interventions policières et la confiance des citoyens.
M. Alex Norris	Demande des précisions sur la formation donnée aux policiers en matière de droits et libertés des manifestants.

M. Norris remercie les citoyens, les fonctionnaires du SPVM et de l'ENPQ et les commissaires pour leur présence et leur participation à cette séance.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 28.

ADOPTÉ LE : 24 septembre 2018

 Alex Norris Président	 Julie Demers Secrétaire recherchiste
---	---

